

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 8 (1863)  
**Heft:** 20

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Fribourg.** — Le Conseil d'Etat a promu :

MM. *Herren*, Pierre, de Châtel, près Morat ; *De Weck*, Hypolite, de Fribourg et *Wilhelm Wildholz*, de Berne, au grade de 2<sup>e</sup> sous-lieutenant dans l'artillerie.

MM. *Rauss*, Philippe, de Fribourg, fourrier de 1<sup>re</sup> fusiliers, 61<sup>e</sup> bataillon et *Henri Ding*, d'Aumont, au district de la Broye, sergent du demi-bataillon n° 78, au grade de 2<sup>e</sup> sous-lieutenant dans l'infanterie.

**Neuchâtel.** — Le projet de budget présenté au Grand Conseil pour 1864 accorde au département militaire un crédit de 163,828 fr., et prévoit entr'autres :

a) Les cours de répétition des 24<sup>e</sup> et 52<sup>e</sup> batteries d'artillerie, du 6<sup>e</sup> bataillon (élite), du 3<sup>e</sup> (landwehr), et de la 3<sup>e</sup> compagnie de carabiniers (landwehr) ;

b) Les exercices de tir de la 17<sup>e</sup> compagnie de carabiniers (élite), et l'inspection des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons et des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> compagnies de carabiniers de landwehr ;

c) La transformation des gibernes et baudriers du 6<sup>e</sup> d'infanterie en cartouchières et ceinturons, conformément à l'arrêté fédéral du 17 janvier 1861.

**Vaud.** — Dans sa séance du 4 novembre, le Conseil d'Etat a nommé capitaine du centre dans le bataillon n° 45, en remplacement de M. Chanson, M. Achille Fornerod, à Avenches. — Il a conféré un brevet de second sous-lieutenant dans la batterie d'artillerie n° 50, à M. Moreillon, aspirant d'artillerie à Nyon.

Le Conseil d'Etat a en outre nommé M. Jules Guex, à Vevey, premier sous-lieutenant de la batterie d'artillerie n° 50, et M. Marcel Nicod, à Echallens, second sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie n° 6 de réserve cantonale.

Il a nommé second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 du 26<sup>e</sup> bataillon, M. Al. Epars, à Penthalaz, et lieutenant de chasseurs de gauche du 70<sup>e</sup>, M. J. Moginier, à Vevey.

Dans sa séance du 6 courant, le Conseil d'Etat a nommé M. le major E. Dufour, à Brent, major commandant le bataillon de réserve cantonale n° 3, en remplacement de M. le major Mury, démissionnaire pour cause d'âge. — Il a nommé capitaine de mousquetaires n° 2 du bataillon 111, M. J. Gloor, à Mézières ; et 2<sup>me</sup> sous-lieutenant de la batterie attelée n° 9, M. R. Nicollier, à Vevey.

Le Conseil d'Etat a nommé second sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de position d'élite n° 34, M. Henri de Constant, aspirant d'artillerie à Lausanne, et M. Emile Montandon, aspirant d'artillerie à St-Croix, second sous-lieutenant de la compagnie de parc d'élite n° 40.

Il a délivré un brevet d'aide-chirurgien avec grade de 1<sup>er</sup> sous-lieutenant, à M. Aug. Fonjallaz, médecin à Cully.

---

## ANNONCE.

---

Pour paraître très prochainement

chez TANERA, éditeur à Paris, et chez les principaux  
libraires de la Suisse :

# CAMPAGNES DE VIRGINIE ET MARYLAND EN 1862.

Documents officiels traduits de l'anglais avec annotations,

PAR

**FERDINAND LECOMTE,**

lieutenant-colonel fédéral.

1 volume in-8°, avec cartes.

---

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.